



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11

**RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE  
DE TERMITES**

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier :  
**2023/08.012**

Date de création : 06/09/2023  
Date de la visite : 30/08/2023

**B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)**

*Localisation du (ou des) bâtiment(s) :*

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :

**91 Boulevard Pasteur 93380 PIERREFITTE SUR SEINE**

Département : **SEINE SAINT DENIS**

N° d'étage-porte : **Rez de chaussée -**

N° de lot(s), le cas échéant : **2**

Date de construction : **Après 1949**

Références cadastrales : Non communiqué -

*Informations collectées auprès du donneur d'ordre :*

Traitements antérieurs contre les termites : Non

Présence de termites dans le bâtiment : Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

*Désignation du (ou des) bâtiment(s) :*

Nature : **Appartement**

Annexe(s) : **sous sol lot 150--**

Nbre de niveaux : **1**

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : **1**

*Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme : **Moyen***

**C - Désignation du client**

Nom, prénom : **Mme Marie Pascale NTSOBE AMAH**

Adresse : **91 Boulevard Pasteur 93380 PIERREFITTE SUR SEINE**

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :  Propriétaire de l'immeuble  autre, le cas échéant - préciser :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) :

**SELARL JURIS GRAND PARIS**

Adresse : **24 Avenue Dumont 93604 AULNAY SOUS BOIS CEDEX**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) : **Le demandeur**



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11

**D – Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL AD-DIAG**  
Nom et prénom de l'opérateur : **Damien CHATONIER**  
Adresse : **88 rue Jules Guesde 94490 ORMESSON SUR MARNE**  
Identification de sa compagnie d'assurance : **AXA**  
Numéro de police: **10346930704**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA Certification  
Imm La Boursidière-porte I - rue de la Boursidière 92350 LE PLESSIS ROBINSON  
n° de certification: DTI3972

**E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)**

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Entrée	Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Séjour	Plancher-Plinthes-Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Chambre 3	Plancher-Plinthes-Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Cuisine	Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Degagement	Plancher-Plinthes-Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains	Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
WC	Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Chambre 1	Plancher-Plinthes-Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation

SARL au capital de 1 000€ – R.C.S CRETEIL 821 690 609  
Siret n°821 690 609 000 28 – Code APE 7112B  
Assurance AXA 10346930704 -  
Mail : [ad-diag@orange.fr](mailto:ad-diag@orange.fr)



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**  
**VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
 Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
 Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
 Taux 0% – Mise en habitabilité –  
 Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
 Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
 94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11

<b>BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)</b>	<b>OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)</b>	<b>RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)</b>
Chambre 2	Plancher-Plinthes-Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Sous sol	Porte (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d’air –Prélèvement d’Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11

**F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)**

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Entrée	Absence d'indice d'infestation de termites
Séjour	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Degagement	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Absence d'indice d'infestation de termites
WC	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Sous sol	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

**G – Identification des parties du bâtiment n’ayant pas pu être visitées et justification**

Local	Justification
Garage	
Combles	



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d’air –Prélèvement d’Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11

**H – Identification des ouvrages, parties d’ouvrages et éléments qui n’ont pas été examinés et justification**

Local	Justification
Aucun	

**I – Constatations diverses**

Aucune.

Les indices d’infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d’ordre, il n’est donc pas nécessaire d’en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d’ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

**J – Moyens d’investigation utilisés**

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d’indices d’infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d’indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d’isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L’examen des meubles est aussi un moyen utile d’investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l’ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l’objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l’utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L’examen des meubles est aussi un moyen utile d’investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d’infestations qui n’ont pas fait l’objet de sondage ni d’examen sont mentionnées dans le rapport de l’état relatif à la présence de termites.



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**  
**VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11

**K – Mentions**

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification  
Imm La Boursidière-porte I - rue de la Boursidière 92350 LE PLESSIS ROBINSON

**L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites**

Fait en nos locaux, le 06/09/2023

Nom et prénom de l'opérateur :

**Damien CHATONIER**

Signature de l'opérateur (et cachet de

l'entreprise)

**AD DIAG**  
88, rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON s/Marne  
Tél : 01 55 96 11 11  
Siret : 821 690 609 000 28 - APE : 7112B

*Etat réalisé le 30/08/2023 et valable jusqu'au 29/02/2024.*